

La coopérative comme outil du développement durable : le cas des coopératives d'apiculteurs au Mexique et au Guatemala

Cooperatives as a tool for sustainable development: The case of beekeeper cooperatives in Mexico and Guatemala

Jean-Marc Touzard and Rémy Vandame

Number 313, July 2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020922ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020922ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Touzard, J.-M. & Vandame, R. (2009). La coopérative comme outil du développement durable : le cas des coopératives d'apiculteurs au Mexique et au Guatemala. *Revue internationale de l'économie sociale*, (313), 36-57.
<https://doi.org/10.7202/1020922ar>

Article abstract

This article looks at the conditions that enable beekeeper cooperatives in Mexico and Guatemala to contribute to sustainable development. The possible connections between agricultural cooperatives and sustainable development are first presented in a review of the bylaws of these organizations and their involvement in various sustainable development movements. A comparative analysis of agricultural organizations in Mexico and Guatemala reveals that their situations and involvement are varied, and these are then examined in greater detail for three fair-trade cooperatives. The findings show the key role of economic objectives to improve product quality in order to give cooperatives greater autonomy. However, these technical and marketing aspects also need to be incorporated into a more global program of bringing heterogeneous members together to manage the various local resources that influence honey production and particularly biodiversity.

Tous droits réservés © Recma, 2009

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LA COOPÉRATIVE COMME OUTIL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE CAS DES COOPÉRATIVES D'APICULTEURS AU MEXIQUE ET AU GUATEMALA

par Jean-Marc Touzard* et Rémy Vandame**

L'article s'intéresse aux conditions qui permettent aux coopératives d'apiculteurs du Mexique et du Guatemala de contribuer au développement durable. Les liens possibles entre coopératives agricoles et développement durable sont d'abord présentés, en revisitant les statuts de ces organisations et leurs engagements dans différents mouvements du développement durable. L'analyse comparée des organisations apicoles de Mésoamérique révèle une diversité de situations et d'engagements, étudiés plus en détail pour trois coopératives du commerce équitable. Les résultats montrent le rôle clé du projet économique visant à améliorer la qualité du produit pour favoriser l'autonomie des coopératives. Mais cet engagement technique et commercial doit aussi s'insérer dans la construction d'un projet plus global faisant converger les projets d'adhérents hétérogènes pour gérer la diversité des ressources locales influençant la production de miel, et notamment la biodiversité.

* Economiste, Inra, UMR Innovation, Montpellier, France. Mél. : touzard@supagro.inra.fr.

** Ecologue, El Colegio de la Frontera Sur, San Cristóbal de las Casas, Mexique. Mél. : remy@ecosur.mx.

Dans les pays en voie de développement, les produits agricoles d'exportation (café, sucre, cacao, fruits, miel...) s'insèrent dans des marchés de plus en plus ouverts, mais qui restent souvent contrôlés par un oligopole d'intermédiaires, exerçant une pression importante sur les prix. Cette structure de marché est généralement considérée comme défavorable aux petits producteurs, qui ne peuvent capter qu'une faible part de la valeur créée dans la filière et ont peu de marge de manœuvre pour améliorer l'impact social et environnemental de leur activité (Reardon, Timmer, 2005). Dans la pratique, ce schéma apparaît donc peu compatible avec l'application des principes du développement durable (Vivien, 2005). Les acteurs des filières du commerce équitable ou les projets affirmant les principes de la durabilité tendent alors à promouvoir et à renforcer des organisations de mise en marché contrôlées par des producteurs, notamment sous la forme juridique de coopératives (Ballet, Carimentrand, 2007). Mais dans quelle mesure les coopératives peuvent-elles être réellement

des organisations favorables au développement durable? Comment peuvent-elles inciter leurs membres à combiner l'efficacité économique avec les enjeux sociaux et environnementaux de leur territoire et de la planète? Pour contribuer à cette réflexion, nous avons choisi d'étudier les coopératives apicoles de Mésoméridie (sud du Mexique et Guatemala). La région se prête à cette approche, car elle est caractérisée à la fois par un indicateur de développement humain très faible et par une biodiversité particulièrement élevée. L'apiculture a été choisie parce que, au-delà des stricts aspects économiques et sociaux de la production de miel, c'est une activité très liée aux enjeux du développement durable: les abeilles dépendent de la conservation des ressources de l'écosystème pour la production de miel et, en retour, l'activité pollinisatrice des abeilles permet la conservation de la biodiversité (Florez *et al.*, 2006). L'objet de cet article est donc d'analyser en quoi l'organisation coopérative peut favoriser le développement économique et social des apiculteurs de cette région, mais aussi leur engagement dans la gestion des écosystèmes locaux. Pour cela, nous proposons une synthèse sur les liens possibles entre coopératives et développement durable (première partie), puis nous précisons notre méthode et notre terrain de recherche (deuxième partie). Nous exposerons alors les résultats de l'analyse comparée des organisations apicoles en Mésoméridie et ceux d'une enquête plus approfondie dans l'une de ces coopératives (troisième partie). Sur cette base, nous discuterons les conditions qui font qu'une coopérative peut être une organisation appropriée aux enjeux du développement durable (quatrième partie).

Les coopératives agricoles, organisations du développement durable ?

Coopératives agricoles et développement durable

La coopérative agricole est une organisation économique définie comme utopie sociale et comme expérience pratique à la fin du XIX^e siècle, puis progressivement spécifiée dans le droit de chaque pays au cours du XX^e siècle (Draperi, 2005). Sa codification, variable selon les contextes nationaux, se réfère à un corpus de valeurs, de principes et de règles, énoncé aujourd'hui par l'Alliance coopérative internationale (ACI): une coopérative est « une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement » (ACI, 2003). Elle se définit à partir de principes d'« adhésion libre et volontaire », d'« autonomie », d'« administration démocratique » (« Un homme, une voix ») et de « participation économique solidaire » (participation des membres au capital, capital en partie indivisible et non rémunéré). Elle se réfère aussi à des principes d'« éducation et [d']information », de « coopération entre coopératives » et d'« implication dans le développement local ». Le développement des coopératives dans le secteur agricole a donné lieu à des codifications spécifiques et à une diversité de formes concrètes

(Draperi, Touzard, 2003), plus ou moins proches de la forme canonique énoncée par l'ACI. La coopérative agricole est avant tout une organisation économique contrôlée démocratiquement par des producteurs qui en sont à la fois propriétaires et fournisseurs ou usagers (coopérative de collecte et vente, de crédit, d'approvisionnement, d'utilisation de matériel...).

Le développement durable correspond à un projet politique qui a émergé à la fin du XX^e siècle en réponse aux préoccupations environnementales et sociales que soulevait la croissance économique. Il se définit comme un mode de développement « *qui vise à répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs* » (Brundtland, 1987), en cherchant à concilier efficacité économique, préservation de l'environnement et équité sociale inter et intra générationnelle (Vivien, 2005). Ce projet s'appuie sur une éthique qui met en avant le renforcement des capacités et des libertés, la responsabilité et la subsidiarité des acteurs et de leurs collectifs (Sen, 2000). Il va donc jusqu'à reconnaître la nécessité d'une « *maîtrise par les populations locales de leur propre développement* » (Godard, Hubert, 2003). Face à l'accentuation des urgences sociales et environnementales de la planète, ce projet se codifie et devient un cadre pour l'action politique et économique à différentes échelles (accords internationaux, Grenelle de l'environnement, déclinaisons locales de l'agenda 21, responsabilité sociale de l'entreprise...).

Avec des origines et des histoires différentes, les « coopératives agricoles » et le « développement durable » sont donc des projets et des cadres codifiés qui visent à modifier les conditions de l'action économique en fonction d'un objectif politique et moral. Le premier cadre s'est construit à l'échelle d'une entreprise localisée tout en s'affirmant au sein d'un mouvement plus global (l'économie sociale) ; le deuxième s'est d'abord défini à partir d'enjeux globaux, mais cherche à se décliner concrètement à l'échelle locale ou à celle des entreprises. De fait, ces deux notions se croisent depuis une dizaine d'années à travers des débats, des expériences concrètes ou des analyses conduites par leurs acteurs et les scientifiques qui les accompagnent.

Des principes des coopératives à ceux du développement durable

Un premier mouvement de rapprochement entre « coopératives » et « développement durable » est repérable dès les années 90, au sein des institutions internationales et nationales du mouvement coopératif (ACI, Copac, CNCA-Coop de France...). Entre 1992 et 1996, l'ACI conduit ainsi une réflexion sur les principes fondateurs des coopératives et leurs conséquences pour le développement durable. Les travaux débouchent en 1996 sur l'intégration de la notion de développement durable dans le septième principe coopératif : « *Les coopératives agissent pour le développement durable de leurs "communautés"* » (ACI, 2003). Ce type de démarche institutionnelle permet de construire de nouveaux discours et argumentaires politiques pour redonner une légitimité aux coopératives, défendre leurs statuts, renouveler leur communication (Coop de France, 2007).

L'analyse critique des arguments mis en avant par l'ACI amène à réexaminer les effets possibles de chaque principe au regard des enjeux du développement durable (*voir le tableau 1 en annexe*). Ces effets peuvent être regroupés selon trois catégories.

- **Effet économique** : la coopérative permet à long terme l'intégration et le développement d'unités économiques de dimension modeste, exploitations individuelles ou familiales. Cet effet d'inclusion peut être avantageux pour les membres du fait de l'existence d'économies d'échelle et de variété (diminution de coûts de transformation, augmentation du pouvoir de négociation, complémentarités de produits...). Ces économies sont captées à condition de résoudre des « problèmes d'action collective » spécifiques à la coopérative : faire converger les intérêts d'adhérents aux horizons de vie et aux productions différents, contrôler les stratégies opportunistes, limiter les coûts de négociations et de délibérations (Cook, Sykuta, 2001 ; Karantininis, Nilsson, 2007)... Cette inclusion économique peut contribuer à réduire les inégalités économiques, même si des mécanismes indirects d'exclusion (vis-à-vis de non-adhérents) ou de différenciation internes peuvent exister (Birchall, 2003).

- **Effet humain** : la coopérative affirme des objectifs de développement des personnes qui rejoignent ceux qu'affiche le développement durable, à travers le renforcement des capacités et des libertés. Principes démocratiques, progrès social, éducation, responsabilité et transparence ont des traductions formelles dans la gouvernance de l'entreprise (assemblée générale, conseil d'administration...) et conduisent à une gestion qui doit favoriser l'explication et la prise en compte de différentes options.

- **Effet territorial** : le lien au territoire est évoqué dans le principe de « contribution au développement durable des communautés locales », mais souvent sans traduction juridique précise. Toutefois, d'autres principes (agriculteurs usagers et propriétaires, indivisibilité d'une partie du capital) concourent à renforcer les relations entre la coopérative et son espace local, biophysique et social. Cet « ancrage territorial » conduit généralement la coopérative à prendre en compte la nécessité de gérer à long terme les ressources locales qui conditionnent ses activités et celles de ses adhérents, à s'impliquer et à investir dans le développement local (Draperi, Touzard, 2003).

Ce premier repérage formel amène une série de remarques.

- Les principes coopératifs sont d'abord construits au regard d'enjeux de développement économique et social (dominants dans les aspirations politiques aux XIX^e et XX^e siècles) et ne couvrent pas explicitement l'ensemble des domaines aujourd'hui considérés par le développement durable, en particulier la préservation de l'environnement.

- Les contradictions possibles entre, d'une part, les objectifs et les principes de développement économique et, d'autre part, les objectifs et les principes de solidarité sociale ne sont pour autant pas complètement explicitées et résolues par l'organisation coopérative. Ainsi, la réduction des situations d'exclusion au sein d'un sociétariat ou d'une communauté locale relève

davantage d'organisations de l'économie solidaire que des coopératives agricoles, même si celles-ci peuvent, au-delà de leur statut, proposer des règles internes ou des actions allant dans ce sens (Parodi, 2005) ;

- Les contributions d'une coopérative au développement durable dépendent de sa localisation et de choix stratégiques indépendants de ses statuts : périmètre géographique et enjeux propres à ce territoire ; type de produit, d'activités ou de technologies ayant par exemple des impacts différents sur les écosystèmes ; décisions de répartition du surplus entre investissements productifs, rémunération des adhérents et actions ciblées sur la préservation de ressources locales.

- Surtout, l'engagement des coopératives dans le développement durable ne peut se contenter d'un affichage de principes ou d'une modification de ses règles. Il doit être démontré par des actions concrètes dans les domaines économique, social et environnemental, évaluables par des indicateurs d'engagement et d'impact (Chiffolleau *et al.*, 2008).

Les coopératives réinvesties par les mouvements du développement durable

Le rapprochement entre « coopérative » et « développement durable » s'est aussi engagé à partir d'initiatives et d'analyses directement issues du mouvement du développement durable : responsabilité sociale des entreprises (RSE), projets de développement au Sud, initiatives du commerce équitable...

La RSE se définit comme un « *ensemble de discours, de normes et d'actes concernant l'attention portée par les entreprises à l'égard de leurs impacts sur l'environnement et la société* » (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2007). Elle s'affiche comme une réponse volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, mettant en avant une éthique d'« *entreprise engagée dans la vie de la cité* », devant rendre des comptes à ses « *parties prenantes* ».

La RSE, initiée par des entreprises multinationales soucieuses de leur image, s'est étendue à de nombreux secteurs, même si elle reste encore peu développée dans les PME. Des coopératives et des mutuelles ont été très tôt impliquées dans ce mouvement, en particulier dans les secteurs bancaires ou, en France, à travers le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale (CJDES). La démarche du « bilan sociétal », initiée dès 1996 par le CJDES, a été expérimentée et adaptée pour les coopératives agricoles par Coop de France, qui y voyait une opportunité pour « *valoriser l'originalité des coopératives dans leurs valeurs et fonctionnement* » (Chomel, Couturier, 2003). Les travaux sur la RSE donnent lieu à une production abondante (guides, indicateurs, ouvrages de gestion, outils d'audit...), mobilisable pour étudier l'engagement de coopératives agricoles dans le développement durable.

- L'attention accordée aux parties prenantes de l'entreprise (relations entre dirigeants, actionnaires, salariés, fournisseurs, clients, consommateurs, collectivité, ONG...) conduit à réinterroger son espace de responsabilité. Pour les coopératives agricoles, celui-ci a un contour particulier (en rapport aux liens territoriaux et alimentaires de l'activité agricole) et

une gouvernance spécifique (membres propriétaires et fournisseurs) qui en font un objet d'analyse et de gestion original dans une perspective de développement durable (Draperi, Touzard, 2003).

- La RSE remet la question éthique au cœur de la réflexion stratégique de l'entreprise et pousse à sa traduction en actes concrets, évaluables (Coop de France, 2007). Il s'agit bien d'une opportunité pour revisiter la construction des valeurs coopératives et donner du sens à leurs projets et à leurs pratiques (Chiffolleau *et al.*, 2008).

- La RSE conduit à préciser les domaines d'action et de responsabilité et à les évaluer à différentes échelles avec des indicateurs d'engagement et d'impact. Même si le risque d'une inflation de procédures et de *reporting* existe, la démarche a effectivement permis d'explicitier et de concrétiser les enjeux du développement durable et d'engager sa mise en œuvre dans des coopératives agricoles (Chomel, Couturier, 2003).

- Les études sur ces démarches montrent que la RSE renforce le projet collectif de l'entreprise et lui est généralement bénéfique sur le plan économique (Capron, Quairel-Lanoizelée, 2007). Son coût reste néanmoins élevé pour les petites coopératives et celles des pays en développement.

Parallèlement aux réflexions menées sur la RSE dans les pays du Nord, les enjeux et les débats du développement durable ont conduit à reconsidérer le rôle des coopératives agricoles dans les pays du Sud. Après avoir été utilisées dans de nombreux pays comme instruments d'un développement « *encadré par les Etats* », les coopératives se sont retrouvées à partir des années 80 dans des contextes de libéralisation économique entraînant à la fois la disparition de nombreuses structures et l'émergence « *par la base et par nécessité* » de nouvelles organisations de producteurs, plus ou moins proches de la forme coopérative (Bosc *et al.*, 2003). Ces organisations ont trouvé de nouvelles légitimités et opportunités à travers deux types de processus politiques influencés par les idées du développement durable. En premier lieu, la réorientation des politiques publiques et des projets de coopération internationale en vue d'atteindre les « *objectifs du millénaire pour le développement* » (ONU, 2006) a remis en avant la nécessité d'une gouvernance locale participative pour les biens publics, notamment en milieu rural. Les organisations de producteurs ou coopératives apparaissent alors comme un relais possible pour une politique qui doit s'appuyer sur des formes de concertation locale. En second lieu, le mouvement du « *commerce équitable* », initié et porté par des ONG du Nord, privilégie la construction de partenariats avec des organisations de producteurs ou coopératives du Sud (Ballet, Carimantrand, 2007). L'extension de ces filières vers la grande distribution, l'intégration de qualités environnementale et d'origine, leur normalisation et leur médiatisation ont redonné une place importante aux coopératives dans une perspective de développement durable. Ce renouvellement de la question coopérative au Sud a relancé l'analyse des conditions de leur développement.

- La coopérative agricole est présentée comme une forme d'organisation économique efficace et pertinente dans les situations, dominantes au

Sud, de petits producteurs ayant une faible capacité d'investissement et de négociation commerciale (Ruben, 2007).

- Les nouvelles exigences de qualité, d'innovation et de certification (en particulier sur les produits d'exportation) renforcent l'intérêt d'une coordination locale et d'un apprentissage collectif que peut offrir une coopérative (Cook, Sykuta, 2001).

- La prise en compte de la multifonctionnalité de l'agriculture a conduit à reconsidérer la coopérative agricole (même spécialisée) comme un levier du développement rural, agissant sur les biens publics locaux et la redistribution de la valeur (Birchall, 2003).

- L'instrumentalisation des coopératives dans les projets au Sud (commerce équitable, notamment) met aussi en jeu la reconnaissance de leurs valeurs par les consommateurs urbains des pays du Nord. Si une perception « caritative » des coopératives (du Sud) peut s'opposer à une représentation « entrepreneuriale » (celles du Nord), l'organisation est associée à une éthique de responsabilité et de projet, susceptible de lui (re)donner une image positive (Mauget, 2008 ; Chiffolleau *et al.*, 2008).

Dans les travaux sur la RSE ou sur les processus de développement au Sud, la coopérative agricole apparaît donc comme un cadre *a priori* favorable, mais non suffisant pour la mise en œuvre du développement durable. L'enjeu est précisément de définir les conditions, à la fois théoriques et pragmatiques, permettant la réalisation d'actions concrètes qui vont dans le sens de la durabilité. Cet enjeu suppose de relancer et de comparer des travaux empiriques au Nord et au Sud, dans différents contextes sectoriels et territoriaux. Notre travail sur les coopératives apicoles du Mexique et du Guatemala s'inscrit dans cette perspective.

Matériel et méthodes

Le terrain de recherche : les coopératives d'apiculteurs au Mexique et au Guatemala

Notre étude concerne les coopératives et les organisations d'apiculteurs dans les états du sud du Mexique et au Guatemala. La production de miel s'est développée de manière importante dans cette région à partir des années 50, sous l'effet combiné d'une demande croissante de miel en Europe et aux Etats-Unis, d'un environnement (flore et climat) favorable et de la diffusion de nouvelles techniques apicoles (Vandame, 2007). L'essentiel de cette production est en effet exporté, le Mexique étant devenu le troisième pays exportateur de miel, derrière la Chine et l'Argentine. Au sud du Mexique et au Guatemala, la filière s'appuie sur des petites exploitations familiales, généralement diversifiées (maïs et haricots pour l'autoconsommation, café et éventuellement élevage) et dont la production de miel est trop faible pour envisager une exportation directe. Les apiculteurs doivent alors soit vendre à un intermédiaire privé local, soit appartenir à une organisation de collecte rassemblant une quantité

suffisante pour pouvoir exporter directement (plusieurs conteneurs). Des organisations de producteurs se sont en effet constituées au cours des trente dernières années, avec une diversité de taille et de dénominations ou de statuts : *cooperativa*, *asociación civil*, *sociedad de solidaridad social*, *unión de ejidos*, *asociación rural de interés colectivo*, *sociedad de producción rural*, etc. D'abord dédiées à la collecte et à la commercialisation de miel en vrac, une partie de ces organisations ont progressivement développé de nouveaux produits et de nouvelles activités, appuyées dans ce sens par des ONG ou des institutions publiques de développement. Ces changements récents concernent en particulier :

- le renforcement de la qualité globale du miel (réduction du taux d'humidité, des odeurs de fumée, de la teneur en HMF⁽¹⁾...);
- la différenciation des qualités selon l'origine florale ou éventuellement géographique;
- la production et la certification de miel biologique, supposant notamment une localisation des ruchers dans des zones naturelles ou certifiées bio;
- l'engagement dans la production et la labellisation du commerce équitable, reposant sur une certification (FLO⁽²⁾) des organisations de producteurs, mais introduisant aussi une classification des miels selon leurs qualités;
- la mise en œuvre d'actions d'appui aux producteurs et à leurs communautés locales (formation, crédit, participation à des projets d'éducation et de santé...).

Par ailleurs, la prise en compte croissante des enjeux de la durabilité a conduit les institutions de développement à considérer les coopératives apicoles de cette région sous l'angle de la réduction de la pauvreté, de leurs externalités positives sur l'agriculture et, plus largement, de la fourniture de services environnementaux (Vandame, 2007).

• Le sud du Mexique et le Guatemala sont en effet marqués par une pauvreté importante en milieu rural, à la base de revendications politiques et communautaires (notamment au Chiapas). L'apiculture, souvent pratiquée comme « activité secondaire », fournit une part importante du revenu monétaire pour de nombreuses familles (au moins 30 000 pour le sud du Mexique) et peut être exercée sans capital initial élevé (et même sans terre en propriété). Elle apparaît donc comme un moyen pour réduire les situations de pauvreté et limiter les effets de crise sur d'autres filières (Vandame *et al.*, 2002).

• Par leur activité polinisatrice, les abeilles améliorent, voire conditionnent la production de nombreuses cultures, notamment de café et de fruits dans cette région. Ces externalités positives sur l'économie agricole dépassent un enjeu local, en raison des menaces qui pèsent sur les populations d'abeilles à l'échelle mondiale (Gallai *et al.*, 2009). Développer l'apiculture dans les régions qui lui sont favorables, en s'intéressant aussi aux abeilles et aux bourdons indigènes, entre dans le cadre d'une réponse globale à une crise écologique qui pourrait remettre en cause les équilibres alimentaires.

• Dans une région où la déforestation et le maintien de la biodiversité sont des enjeux d'intérêt mondial (l'un des *hot-spots* mondiaux de biodiversité,

(1) HMF : abréviation usuelle du 5-hydroxyméthyl-2-furfural, un dérivé de la déshydratation des sucres apparaissant naturellement lors du vieillissement du miel ou lors de son chauffage. La concentration de HMF est un indice de la qualité du miel. NDLR.

(2) Fairtrade Labelling Organization, www.fairtrade.net. NDLR.

à l'origine de plantes cultivées comme le maïs), institutions de développement, scientifiques et ONG écologistes soulignent également le rôle de l'activité apicole dans l'écosystème (Florez *et al.*, 2006). D'une part, en plaçant leurs colonies d'abeilles dans des endroits où les pollinisateurs naturels sont mis en danger, ils contribuent à la conservation de la biodiversité. D'autre part, les apiculteurs peuvent s'impliquer directement dans la préservation ou la reforestation de parcelles, pour favoriser leur production de miel, contribuant alors secondairement à la capture de CO₂ atmosphérique. Des modalités d'appui et de rémunération de ces fonctions sont en cours d'étude (Vandame, 2007), ouvrant de nouvelles perspectives d'action et de financement pour les organisations d'apiculteurs.

Inventaire et enquêtes pour une analyse comparée

Notre étude s'est réalisée en deux étapes :

- Un inventaire et une première analyse comparée des organisations d'apiculteurs présentes et actives dans cette région. Le repérage des organisations a été réalisé en combinant les informations fournies par les ministères de l'Agriculture des deux pays, par des ONG et par des acheteurs-exportateurs de la filière miel. Une première grille a été remplie par contacts téléphoniques ou expertises croisées, renseignant les principales caractéristiques de chaque organisation : statut, nombre d'adhérents, volume et qualité du miel vendu, certifications, types de commercialisation, activité des membres... Cette description a permis de réaliser une première typologie structurelle et de formuler une série d'hypothèses.
- Des études de cas approfondies sur trois organisations sélectionnées à partir de la typologie précédente. Il s'agit de trois coopératives engagées dans le commerce équitable, mais avec des conditions et des modalités différentes. La première, située dans le Chiapas, regroupe des petits producteurs exclusivement pluriactifs, indigènes, bénéficiant d'un accompagnement important de fonds internationaux. La seconde, au Guatemala, associe des producteurs pluriactifs (majoritaires) avec un groupe d'apiculteurs spécialisés et affiche un projet collectif combinant amélioration de la qualité du miel et développement local. La troisième, située au Mexique, au nord de notre zone d'étude, regroupe des apiculteurs spécialisés, avec un projet marqué par une logique plus commerciale.

Dans chaque coopérative ont été réalisés des entretiens avec différents membres (conseil de direction, gérant, associés). Il s'agissait de décrire l'histoire de la coopérative, sur la base : 1° d'indicateurs structurels et économiques (évolution du nombre d'associés et de ruches, de la production et de ses qualités, de la part exportée, etc.) ; 2° d'une caractérisation des principales épreuves (Thévenot, 2006) traversées par l'organisation et des changements induits par celles-ci dans différents domaines d'action (technique, social, économique ou environnemental).

Dans cet article, les trois coopératives sont analysées de manière comparative, puis des informations plus développées sont présentées pour la coopérative du Guatemala, où des enquêtes plus approfondies

ont été menées en 2008 (Chaxel, 2008). Cette description de l'évolution des structures et des formes d'action dans les domaines du développement durable servira de base empirique pour discuter des conditions qui font qu'une coopérative agricole peut être une organisation innovante appropriée à ces enjeux.

Résultats

Description comparée des organisations d'apiculteurs de Mésoamérique

Près de vingt-cinq organisations d'apiculteurs ont été repérées dans le sud du Mexique et au Guatemala. Parmi celles-ci, seize commercialisent du miel de manière régulière au moins depuis 2000 et peuvent être comparées selon leurs caractéristiques structurelles (*voir le tableau 2 en annexe*).

La moitié de ces organisations sont formellement des coopératives, mais le statut coopératif ne semble pas lié à des caractéristiques structurelles particulières : les coopératives peuvent être de différentes dimensions, spécialisées ou non, engagées dans différents circuits, localisées au Mexique ou au Guatemala... Le statut ne serait d'ailleurs pas si déterminant pour le fonctionnement interne : des organisations ayant un autre statut (associations) ont des règles internes proches des coopératives et des coopératives ont des règles différentes entre elles (sur l'exclusivisme, par exemple).

Les organisations présentent une diversité de taille (entre 18 et 220 membres, 40 et 420 tonnes), mais, à l'exception de l'organisation *Productores agropecuarios de la selva Lacandona* (420 tonnes), elles restent des entreprises de taille modeste opérant sur un ou deux bassins de collecte locaux (cas de *Copiasuro*). La moitié des organisations associent la collecte du miel à un autre produit, le café pour l'essentiel. On retrouve là l'importance de l'association entre apiculture et caféiculture (Vandame *et al.*, 2002).

La quasi-totalité des organisations (treize sur seize) sont engagées dans le commerce équitable (certification FLO) et la moitié produisent du miel biologique (avec un noyau de six organisations associant les deux certifications). Les circuits sont tous orientés vers l'exportation, confirmant le fait que l'existence de ces organisations est bien liée à l'exportation et à la certification. Trois organisations ont déclaré investir aussi le marché local ou national ; trois autres vendent à des intermédiaires positionnés sur plusieurs circuits. Un critère est apparu discriminant pour les orientations stratégiques de ces organisations : le volume moyen de production par apiculteur. Ce ratio est indicatif de l'importance de l'apiculture dans l'activité des adhérents et du poids des producteurs spécialisés dans l'organisation. Il est corrélé négativement avec le nombre de membres et discrimine les combinaisons circuits-qualité. Nous avons donc proposé une typologie structurelle à partir de ce critère, débouchant sur trois classes (*voir le tableau 2 en annexe*).

- La première, avec entre 0,6 et 1,3 tonne de miel par apiculteur, rassemble des organisations où les membres sont en grande majorité pluriactifs.

Dans ce groupe se trouvent aussi des coopératives moins engagées dans l'exportation et les seules qui ne sont pas certifiées FLO.

- La deuxième classe (entre 1,7 et 1,9 tonne de miel par apiculteur) réunit des organisations de dimension plus importante (en volume et en nombre d'apiculteurs), dont la majorité des membres sont pluriactifs, mais avec un noyau d'apiculteurs spécialisés (entre 10 et 30 %), ayant une contribution économique stratégique. Ces organisations sont toutes certifiées FLO et bien positionnées à l'exportation.
- La dernière classe (entre 3,3 et 5,2 tonnes de miel par apiculteur) regroupe deux organisations avec moins de membres, mais majoritairement spécialisés en apiculture. Elles font du miel à la fois bio et équitable pour l'exportation et se distinguent par leur dynamisme commercial.

Présentation de trois coopératives engagées dans le commerce équitable

Sur la base de la typologie précédente, nous avons choisi trois coopératives de collecte-vente du miel, certifiées par FLO. Chacune représente l'une des classes proposées. Partant des entretiens réalisés, nous avons conduit une analyse comparée de ces coopératives en nous appuyant sur des indicateurs de leurs actions engagées dans les domaines économique, social et environnemental (*voir le tableau 3 en annexe*).

- Miele del Sur, composée presque exclusivement de petits producteurs indiens pluriactifs, se caractérise par une production de miel en vrac, non différenciée. Ses règles reprennent la forme canonique de la coopérative « égalitaire ». Ses performances économiques sont faibles, tant à l'échelle collective qu'à l'échelle individuelle. Sa priorité est la recherche collective de moyens de survie pour les membres, appuyée dans cette direction par les partenaires du commerce équitable et des ONG, aboutissant à une importante dépendance vis-à-vis des fonds de développement. La gouvernance est politique, dans un contexte local marqué par des luttes sociales importantes. Des positions et des actions sont néanmoins engagées dans le domaine de l'environnement (transition bio), sous l'influence des ONG et en accord avec des représentations indiennes de la nature.
- Copiasuro est une coopérative dont le sociétariat est plus diversifié (pluriactifs et apiculteurs spécialisés, indiens et métis) et qui s'est engagée dans une différenciation du miel selon ses qualités (trois classes en 2007). Ses statuts se réfèrent aussi à ceux de la forme coopérative traditionnelle, mais complétés par des règles favorisant l'équité (paiement différencié, primes à la participation, rôle des commissions par petite région...). Les résultats économiques ont été en croissance jusqu'en 2007, attirant de nouveaux membres. Copiasuro se distingue surtout par l'existence de nombreux projets (qualité, formation, reforestation...) portés par plusieurs sous-groupes d'adhérents, appuyés par des financements externes, mais organisés au sein d'un projet collectif qui affiche un objectif de développement local.
- Miel Mexicana correspond à la figure d'une « coopérative club », réunissant trente-cinq apiculteurs spécialisés et ayant construit une offre

diversifiée de miels pour l'exportation. Les règles s'écartent de celles des coopératives traditionnelles (pas d'obligation de livraison, barrière à l'entrée, décisions commerciales déléguées au gérant...). La coopérative est en forte croissance et présente des projets tournés avant tout vers l'activité commerciale (marque propre, promotion, logistique, prospection de nouveaux marchés à Mexico...). Des actions dans le domaine de l'environnement sont également engagées (connaissance et gestion du milieu pour assurer la production du miel biologique), organisées en fonction des objectifs commerciaux.

Les trois coopératives étudiées présentent donc des profils différents, notamment dans leurs règles internes. Ces différences concernent l'obligation ou non de livraison exclusive, l'entrée des membres (avec de fait une « sélection » pour Miel Mexicana), la rémunération du miel collecté (indifférenciée, grille simple, grille complexe) et la forme de gouvernance de la coopérative (rôles différents du président ou du gérant, notamment). Ces règles et les actions collectives engagées expriment un « gradient » entre les aspects sociaux, plus importants pour les coopératives de pluriactifs (ouverture, formation, lutte sociale), et les aspects économiques et commerciaux, plus importants pour les coopératives d'apiculteurs spécialisés (allant jusqu'au développement d'une marque et à la promotion commerciale). Aucune des trois coopératives ne place réellement les questions d'environnement au cœur de ses objectifs, mais les actions dans ce domaine sont initiées ou envisagées à travers trois types de processus : la mise en place d'une production biologique (chez les trois, mais à des stades différents), l'influence des ONG du commerce équitable (opportunités de financement pour Copiasuro) et l'intégration de l'environnement dans une communication et une démarche commerciale propres (plus affirmées chez Miel Mexicana).

L'exemple de Copiasuro

Plusieurs séries d'entretiens réalisés en 2007, puis en 2008, à la coopérative Copiasuro permettent de préciser sa trajectoire, en insistant sur les épreuves rencontrées, les changements d'orientation et les actions engagées dans les différents domaines du développement durable.

Copiasuro a été fondée en 1986 par vingt apiculteurs, en réponse à une crise technique (introduction de l'abeille africanisée obligeant une révision des pratiques de récolte et de nouveaux investissements) et économique (chute du cours du miel). En 1992, elle exporte son premier conteneur de miel à travers les circuits du commerce équitable, mais doit améliorer ses qualités de base. Le maintien d'un prix attractif permet l'inclusion de nouveaux membres et un positionnement croissant dans la filière « miel équitable » (en 2002, cent vingt membres et exportation de dix conteneurs). En 2003 et 2004, une spectaculaire augmentation du cours du miel met la coopérative en difficulté, les intermédiaires locaux offrant de meilleurs prix (la coopérative est obligée de se décapitaliser pour maintenir son niveau de collecte). Cette crise révèle surtout les liens pouvant exister entre

renforcement des qualités du miel, engagement des producteurs dans la coopérative, équité et développement économique. La coopérative met alors en place de nouveaux projets pour poursuivre la construction de la qualité (miels différenciés, traçabilité), préserver les écosystèmes qui les conditionnent et appuyer les investissements que réalisent ses membres.

Axe économique: de la vente collective à la maîtrise du marché

Du point de vue économique, le développement de la coopérative se divise en trois grandes phases: naissance et stagnation (1986-1992); croissance en volume basée sur l'exportation (1992-2002); puis, suite à la crise de 2002, construction d'une différenciation par la qualité (2002-2007). Au cours des deux dernières phases, le commerce équitable a joué un rôle clé, d'une part en offrant un espace protégé pour les investissements de la croissance, permettant une connaissance progressive du marché international (relations et diversification des clients, capacités de négociation, etc.), d'autre part en envoyant des signaux clairs sur la demande en volume et en qualité, traduits à l'intérieur de l'organisation par de nouveaux objectifs, investissements, règles et pratiques: qualité générique (vers ISO 9000), puis organoleptique, puis spécifique, jusqu'aux réflexions sur la conversion à la production biologique. Sachant que moins de la moitié des membres atteignent le seuil de rentabilité généralement accepté de cinquante ruches, une réflexion est en cours pour soutenir les investissements individuels. Pour cela, de nouvelles règles de rémunération du miel ont été mises en place, valorisant d'abord des aspects techniques (qualité du miel), puis l'engagement (participation aux assemblées et formation), et des critères plus directement économiques (croissance de la production) ont même été envisagés.

Axe social:

de la défense collective à la définition d'un projet de société

L'histoire de la coopérative montre comment elle a joué localement un rôle fédérateur, structurant les actions collectives « faisant face » aux autres acteurs (marché, autorités publiques, Moscamed, clients). Ce rôle s'est appuyé sur la formation de capacités humaines clés (cadres, techniciens, coopérateurs), au long d'un processus d'exercice local de la prise de décision collective. Il s'est aussi traduit par la construction progressive d'un système de valeurs combinant les « valeurs coopératives » avec les questions environnementales et la nécessité de s'ajuster aux évolutions du marché. Le projet actuel tend à considérer les membres de l'organisation de façon plus « intégrale »: au lieu de s'adresser seulement à des apiculteurs, le conseil de direction tente de mettre en place une politique qui prend en compte les situations familiales, les efforts accomplis, les autres activités et intérêts des membres. Le lancement en 2008 d'une démarche participative pour reformuler la stratégie de la coopérative face à de nouvelles difficultés commerciales illustre l'importance accordée à la prise en compte des besoins et des aspirations individuelles, pour renforcer la loyauté des membres vis-à-vis de la coopérative (Chaxel 2008).

Axe environnemental :
de l'utilisation à la valorisation de l'environnement

Les relations avec l'environnement sont centrales, car l'abeille domestique *Apis mellifera* peut être considérée comme révélateur des perturbations environnementales anthropogènes. Cela s'est traduit notamment par un combat assez long contre le programme trinational (Etats-Unis, Mexique, Guatemala) de lutte contre les mouches des fruits (Moscamed), qui a contribué au renforcement des liens entre les membres. D'autres relations complexes à l'environnement dérivent de la diversité des zones exploitées et d'une certaine cotation des différents écosystèmes, mais aussi des épreuves qu'impose cet environnement (cyclones, africanisation des abeilles ; voir Vandame *et al.*, 2002). Au cours des dernières années, la demande de miels spécifiques (miel de cultures caféières, de *laurel*⁽³⁾, de montagne) contribue à valoriser les différents écosystèmes, donc au final la biodiversité qu'ils incluent, voire leur capacité de fixation du carbone atmosphérique. Des travaux sont en cours, avec l'appui du centre de recherches Ecosur, pour définir un label de « miel de la biodiversité ». La conversion à la production biologique est aussi engagée pour valoriser les zones d'agriculture extensive. Un plan de reforestation par des arbres mellifères est enfin en projet pour améliorer la production de miel, produire du bois de valeur commerciale et contribuer à la fixation de carbone. Autour de ces projets se construit une « conscience environnementale » au sein de la coopérative, ou du moins de ses responsables, faisant évoluer son système de valeurs et ses règles de rémunération.

(3) Nom donné, dans la région de la Boca Costa, à un arbre à la floraison prolifique. NDLR.

Discussions

Les résultats de ce travail confirment que l'organisation coopérative est un cadre possible pour inciter des producteurs, apiculteurs ici, à mettre en œuvre individuellement et collectivement des actions *a priori* favorables au développement durable. Cet engagement n'est toutefois pas donné par le seul statut coopératif. Il dépend d'une série de facteurs que suggère et (ré)interroge notre étude.

Cet engagement semble pouvoir se construire d'abord à partir d'investissements orientés vers le domaine économique, permettant la pérennisation et l'autonomisation des agriculteurs adhérents (Mauget, 2008). Dans le cas du miel, les innovations permettant l'amélioration et la différenciation des qualités du produit, mais aussi sa promotion commerciale, sont une condition nécessaire (mais non suffisante) au développement d'actions dans les autres domaines. Dans cette filière, l'existence d'une demande croissante sur une qualité intégrant les dimensions organoleptique, environnementale et sociale (miel bio, équitable et différencié) permet une création de valeur qui peut générer dans la coopérative un « cercle vertueux » du développement durable, la conduisant à investir dans la gestion à long terme des ressources humaines et écologiques qui conditionnent la valeur

du produit. Les coopératives restées sur une vente de miels indifférenciés en vrac (voir Míeles del Sur) initient certes des actions sociales et environnementales, mais celles-ci restent dépendantes d'un soutien externe important. Cette dépendance n'est en accord ni avec les principes des coopératives ni avec ceux du développement durable.

Le développement durable : une volonté de changement social

L'engagement des coopératives dans le développement durable suppose aussi un projet collectif qui puisse combiner les motivations d'utilité économique avec une perspective renouvelée de changement social. La seule opportunité d'augmenter les revenus en respectant les signaux du marché et les critères des certifications bio et équitable (voir Miel Mexicana) permet certes la réalisation d'actions dans le domaine environnemental, mais montre au moins deux limites : une gestion finalement *a minima* et peu innovante de la mise en œuvre du développement durable, notamment dans le domaine social ; un risque de contradiction entre les conventions marchandes qui guident ces actions et les conventions civiques (Thévenot, 2006) que leur attribuent les consommateurs du commerce équitable. Le projet coopératif peut donc trouver une nouvelle perspective dans le développement durable, à condition d'être complété dans la considération environnementale, mais aussi de se construire en spécifiant et en signalant les actions locales qui participent au développement des capacités, à la réduction des exclusions et au renforcement de la cohésion sociale (Chiffolleau *et al.*, 2008).

Importance d'un sociétariat diversifié

La composition du sociétariat apparaît dans notre étude comme une condition importante, en particulier les proportions de membres spécialisés et pluriactifs. On retrouve ici un point souligné par de nombreux travaux sur les coopératives en sociologie ou en économie (Karantininis, Nilsson, 2007). Mais c'est l'hétérogénéité structurelle du sociétariat qui est généralement posée comme origine des problèmes de coordination (Cook, 1995). Dans les cas étudiés, l'« homogénéité » de petits producteurs pluriactifs semble un handicap et l'« homogénéité » d'apiculteurs spécialisés permet la mise en œuvre d'actions commerciales et environnementales, mais *a minima*. C'est au contraire la coopérative qui présente une plus grande diversité apparente d'adhérents (autour d'un noyau d'apiculteurs spécialisés) qui a engagé les actions les plus innovantes dans les domaines social et environnemental. Pour le développement durable, la diversité (et complémentarité) de ressources, de réseaux et de projets des adhérents serait donc plus avantageuse que les gains liés à leur homogénéité structurelle, supposée favoriser la convergence d'intérêts. L'exemple de Copiasuro montre en fait qu'une convergence des projets individuels reste une condition à la bonne gouvernance d'une coopérative, mais que les enjeux du développement durable peuvent susciter un apprentissage collectif qui intègre la reconnaissance de la diversité structurelle des adhérents pour faire face à ces enjeux.

Notre étude confirme aussi l'importance des choix stratégiques et des pratiques qui construisent une trajectoire spécifique pour chaque coopérative : les choix d'activités et de produits, les alliances passées (rôle des ONG), l'évolution des relations interpersonnelles (capital social des dirigeants, notamment), l'établissement de règles internes, l'élaboration de projets, la dynamique des connaissances et des conventions, les pratiques de gestion... constituent une architecture évolutive qui guide pragmatiquement l'action dans la coopérative. Cette « structure de coordination » (Touzard, 2000) résulte d'interactions et d'investissements permanents et complète les repères institutionnels que sont les règles et principes coopératifs formels. C'est précisément dans cette structure de coordination que se jouent les conditions de mise en œuvre du développement durable, qui suppose des actions spécifiques au territoire de la coopérative. L'un des objectifs des recherches actuelles sur les coopératives est précisément d'analyser cette structure et de la formaliser, pour nourrir à la fois les référentiels d'action, les outils de gestion et les réflexions sur les statuts des « coopératives du développement durable ». Les travaux réalisés en France à partir du bilan sociétal (Chomel, Couturier, 2003) participent à ce processus, ceux qui investissent les coopératives apicoles au Sud y concourent également.

Des pistes de recherche

Ces premiers travaux sur les coopératives apicoles appellent en effet de nouvelles perspectives de recherche, rejoignant les discussions et les propositions considérées à l'échelle de l'ensemble des coopératives agricoles (Draperi *et al.*, 2008). Au-delà de la poursuite des enquêtes engagées au Mexique et au Guatemala, quatre pistes nous semblent intéressantes :

- Une extension de l'analyse à des organisations apicoles non insérées dans la filière du commerce équitable (certification FLO) ou « n'ayant pas le statut de coopérative », mais aussi à des situations d'apiculteurs vendant leur miel à des intermédiaires. Cette extension est indispensable pour justifier, ou non, l'intérêt de la structure de gouvernance coopérative face à d'autres formes, par exemple l'engagement contractuel avec un négociant privé.
- Une évaluation plus précise de l'impact des coopératives apicoles sur le plan social et environnemental. Dans notre étude, l'évaluation se limite à l'observation ou à la mention d'actions jugées *a priori* favorables au développement durable, alors que l'on connaît l'importance d'avoir à la fois des indicateurs d'engagement et des indicateurs d'impact. Un tel travail, restreint au domaine de la biodiversité, a été engagé en 2008 en association avec les recherches en écologie à Ecosur. Il souligne l'enjeu de mettre en œuvre des outils d'évaluation pour mesurer l'apport spécifique des coopératives au développement durable, à l'instar des indicateurs ou des tableaux de bord expérimentés en France par les institutions de l'économie sociale ou solidaire (Coop de France, 2007 ; Parodi, 2005).
- Une étude plus approfondie des conditions internes déterminant l'engagement d'actions favorables au développement durable. Une analyse

microéconomique a été réalisée pour préciser la question de la structure du sociétariat (Vandame, Touzard, 2008), confirmant l'existence d'importantes économies d'échelle au niveau de l'apiculteur (Vandame, 2009), ce qui justifierait d'encourager la croissance du nombre de ruches par adhérent (sans atteindre forcément la spécialisation apicole). En même temps, les modalités de la gestion stratégique et de la gouvernance (plus ou moins participative) doivent être réinvesties, d'autant plus que des expérimentations sont en cours, suscitées par les enjeux du développement durable et la possibilité de rémunérer des services environnementaux (Chaxel, 2008). D'autres recherches peuvent être envisagées, notamment sur les effets croisés entre attributs de la qualité et sur la définition des cahiers des charges ou des grilles de rémunération des adhérents.

- Un investissement dans l'analyse des conditions externes et en particulier des formes d'accompagnement des ONG ou des institutions de développement. Leurs influences ont été décisives pour les coopératives apicoles du Guatemala et du Mexique, mais la question de l'autonomisation des coopératives doit être posée à terme, pour éviter de nouvelles formes de dépendance vis-à-vis d'institutions du Nord.
- Une confrontation de nos résultats avec ceux de recherches sur d'autres coopératives, dans d'autres régions. A notre connaissance, très peu de recherches ont été réalisées sur les coopératives apicoles, et encore moins dans la perspective du développement durable. Ce premier travail peut être l'occasion de susciter de tels travaux pour une comparaison plus large à l'échelle internationale. ●

Bibliographie

- ACI**, 2003, « Définition et principes des organisations coopératives », www.ica.coop consulté le 10 novembre 2008.
- Ballet J., Carimentrand A.**, 2007, *Le commerce équitable*, Paris, Editions Ellipse.
- Birchall J.**, 2003, *Rediscovering the cooperative advantage*, Genève, International Labor Office.
- Bosc P. M., Berthomé J., Losch B., Mercoret M. R.**, 2003, « Le grand saut des organisations de producteurs agricoles africaines », in Draperi J.-F., Touzard J.-M. (éd.), *Coopératives, mondialisation et territoires*, Paris, L'Harmattan.
- Brundtland G. H.**, 1987, « *Our common future* », report on the world commission on environment and development, Oxford University Press.
- Capron M., Quairel-Lanoizelée F.**, 2007, *La responsabilité sociale d'entreprise*, Paris, La Découverte.
- Chaxel S.**, 2008, « Accompagner le changement en situation de réflexion stratégique : l'exemple de la coopérative d'apiculteurs Copiasuro, Guatemala », mémoire d'ingénieur en agronomie tropicale, Montpellier, IRC-Supagro.
- Chiffolleau Y., Dreyfus F., Touzard J.-M.**, 2008, « Ethics in French wine co-operatives: being part of a social movement », in Farnworth C., Jiggins J., Thomas E. V. (eds.), *Creating food futures: trade, ethics and the environment*, Gower publishing.
- Chomel C., Couturier J.**, 2003, « Le bilan sociétal », in Draperi J.-F., Touzard J.-M. (éd.), *Coopératives, mondialisation et territoires*, Paris, L'Harmattan.
- Cook M.**, 1995, « The future of US agricultural cooperatives: a new institutional approach », *Am. Journ. of agric. economics*, n° 77, p. 1153-1159.
- Cook M., Sykuta M.**, 2001, « A new institutional approach to contracts and cooperatives », *Am. Journ. of agric. economics*, n° 83, p. 1266-1272.
- Coop de France**, 2007, « Coopératives: comment s'engager dans le développement durable? », *Coop de France Info*, avril 2007.
- Draperi J.-F.**, 2005, *Rendre possible un autre monde: économie sociale, coopératives et développement durable*, Montreuil, Presses de l'économie sociale.
- Draperi J.-F., Touzard J.-M. (éd.)**, 2003, *Coopératives, territoires et mondialisation*, Paris, L'Harmattan.
- Draperi J.-F., Bryant J., Legleye J., Mosser S., Naett C.**, 2008, *Défis coopératifs: alimentation, crédit, démocratie, développement*, Paris, L'Harmattan.
- Florez J. A., Guzmán M. A., Vandame R.**, 2006, « Abejas y café, mutualismo y producciones », in Pohlan J. (éd.), *El cafetal del futuro, reflexiones y alternativas para los cafeticultores*, Aachen, Shaker Verlag, p. 247-267.
- Gallai N., Salles J. M., Settele J., Vaissière B.**, 2009, « Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline », *Ecological Economics*, n° 68, p. 810-819.
- Godard O., Hubert B.**, 2003, *Le développement durable et la recherche scientifique à l'Inra*, Paris, Inra Edition.
- Karantininis K., Nilsson J. (eds.)**, 2007, *Vertical markets and cooperative hierarchies*, Copenhagen, Springer.
- Mauget R.**, 2008, « Les coopératives agricoles: un atout pour la pérennité de l'agriculture dans la mondialisation », *Recma*, n° 307.
- Parodi M.**, 2005, « Economie sociale et solidaire et développement local », *Recma*, n° 296, p. 26-41.
- Reardon, T., Timmer C.**, 2005, « Transformation of markets for agricultural output in developing countries since 1950 », in Evenson R., Pingali P., Schultz T. (eds), *Handbook of agricultural economics*, Holland, Elsevier.

Ruben R., 2007, « Cooperatives in the supply chains. Endogenous organizational responses to global markets », congrès de l'EAAE, Barcelone.

Thévenot L., 2006, *L'action au pluriel*, Paris, La Découverte.

Touzard J.-M., 2000, « Coordination locale, innovation et régulation, l'exemple de la transition vin de masse-vin de qualité », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 3, p. 589-605.

Sen A., 2000, *Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob.

Vandame R., Rincon M., Guzman M. A., 2002, « Abejas y café: una sinergia ecológica, una estrategia económica », in Pohlen J. (ed.), *México y la cafeicultura chiapaneca*, Shaker Verlag, p. 247-267.

Vandame R., 2007, « Organisations apicoles mésoaméricaines: cadre d'analyse et application à trois coopératives », *working paper*, Montpellier, UMR Innovation-Ecosur.

Vandame R., Touzard J.-M., 2008, « Le commerce équitable, de la survie des producteurs à l'incubation du développement durable? », Fair Trade International Symposium 2008, 12-14 mai, Montpellier.

Vandame R., 2009, *Determinación des los costos de reproducción y de las utilidades de los pequeños apicultores en organizaciones de Guatemala y México*, Ecosur.

Vivien D., 2005, *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte.

Annexe

Tableau 1
Principes coopératifs et développement durable

Principes de la coopérative agricole (référence ACI et variations nationales)	Contribution au développement durable (arguments pour et contre)
<p>1. Adhésion libre et volontaire (sociétariat ouvert, non contraint ; justification en cas de rejet d'adhésion) <i>Parfois conditions masquées d'entrée ; expériences de collectivisation plus ou moins forcées à partir d'entreprises nommées « coopératives » ; droits à livrer dans les coopératives « new generation »</i></p>	<p>Favorise la non-discrimination de genre, de race, d'idées politiques, de religion ; s'oppose à la coercition et promeut un engagement « responsable » <i>Peut accroître l'hétérogénéité du groupe et rendre plus difficiles la décision et le développement économique</i></p>
<p>2. Autonomie et indépendance (vis-à-vis des pouvoirs publics ou des mouvements politiques) <i>Liens historiques de fait à des mouvements politiques ; contrôle et influence publique via subvention, législation</i></p>	<p>Renforce la liberté d'organisation et le principe de « gestion par les populations locales »</p>
<p>3. Contrôle démocratique (« Un homme, une voix » ; AG et délégation à un conseil d'administration) <i>Adapté dans certaines législations : pondération des voix, ouverture aux non-usagers, modalités différentes pour les coopératives de second niveau</i></p>	<p>Renforce la démocratie locale ; favorise l'explication, la délibération, la prise en compte de différentes options <i>Peut s'opposer au développement économique par blocage d'une majorité ayant une faible contribution économique ; manipulations possibles dans la pratique</i></p>
<p>4 a. Capital détenu collectivement par les membres (capital non cessible ou seulement partiellement) <i>Atténué dans certaines législations : parts cessibles dans les coopératives « nouvelle génération » ; ouverture du capital à d'autres types d'acteurs</i></p>	<p>Permet aux agriculteurs d'atteindre une taille critique sur des activités aval ; mutualise les risques ; renforce la stabilité du capital et la transmission intergénérationnelle <i>Peut limiter l'accès au marché financier et l'investissement ; problèmes liés à des activités et horizons différents entre membres ; possibilité de « passer clandestin »</i></p>
<p>4 b. Non-rémunération directe du capital (distribution du surplus sous forme de ristournes) <i>Evolution vers une rémunération limitée de parts sociales ou une redistribution des bénéfices des filiales</i></p>	<p>Favorise l'usager, limite les stratégies financières <i>Plus faible incitation aux investissements ; sous-utilisation de l'épargne locale ; à l'origine de problèmes spécifiques de coordination du 4 a</i></p>
<p>4 c. Exclusivisme (coopérative vers adhérent et adhérent vers coopérative) <i>Variable selon les pays (obligatoire ou non, dérogations possibles)</i></p>	<p>Renforce l'engagement réciproque ; réduit l'incertitude des investissements de chaque partie <i>Limite des options de valorisation ou de développement économique pour les membres et la coopérative</i></p>
<p>5. Progrès social : éducation, formation, transparence de l'information <i>Orientation souvent non traduite en obligation légale</i></p>	<p>Renforcement des compétences et capacités des membres, droit universel</p>
<p>6. Coopération entre coopératives <i>Option pas toujours traduite dans les statuts ou la législation (non contraignante)</i></p>	<p>Objectif politique (renforcer le mouvement coopératif) sans lien direct avec le développement durable, mais effet indirect possible <i>Freine des alliances locales avec firmes non coopératives</i></p>
<p>7 a. Ancrage territorial (peut faire l'objet de contrainte légale, en France définition d'un périmètre géographique) <i>Principe pas toujours explicite, intégrant les effets d'autres principes</i></p>	<p>Favorise la prise en compte des ressources locales et des effets de l'entreprise sur le territoire, dans les domaines économique, social et environnemental <i>Peut limiter les stratégies économiques internationales</i></p>
<p>7 b. Implication dans la communauté et le développement durable (introduit en 1996 par l'ACI) <i>Orientation non traduite en obligation légale</i></p>	<p>Affichage explicite d'un objectif de contribution au développement durable <i>Contribution réduite à la « communauté locale »</i></p>

Tableau 2
Comparaison structurelle des organisations apicoles

Type	Organisation	Figure juridique (1)	Localisation (2)	Date fondation	Nombre apiculteurs	Volume production (t)	Production par apiculteur (t)	Autres productions	Certifications (3)	Circuits de vente (4)
Organisations d'apiculteurs pluriactifs	Unión de ejidos Profesor Otilio Montiano (Udepom)	UE	Motozintla, Chiapas	1992	80	45	0,6	Café	FLO, bio	Export
	Cooperativa integral de producción apícola de Cuilco (Cipac)	Coop	Cuילו, Huehuetenango, Guatemala	70?	70?	40	0,6	-	FLO	Export
	Cooperativa de apicultores del Petén (Coopap)	Coop	Santa María, Petén, Guatemala	100	66	66	0,6	-	FLO	Export
	Cooperativa Tzeltal-Tzotzil	Coop	Panrethó, Chiapas	80?	60	60	0,8	Café	FLO	Export
	Productores indígenas serranos de Chiapas (Proisich)	ARIC	Motozintla, Chiapas	1995	125	100	0,8	Café	FLO bio	Vente à intermédiaire
	Unión regional de ejidos de la costa Chica (Urech)	UE	Ometepe, Guerrero	100	80	80	0,8	Café	FLO => 2006, bio	Export => 2006, puis intermédiaire
	Mielés del Sur	Coop	San Cristóbal de las Casas, Chiapas	1982	160	100	0,8	-	FLO	Export
	Guayab	AC	Jacaltenango, Guatemala	1998	131	102	0,8	Café	FLO	Export
	Productores unidos Lol Kax		Hopelchén, Campeche	1998	93	100	1,1	-	FLO, bio	Export via Educe
	Kabi Habin	SPR	Othón P. Blanco, Quintana Roo	1996	55	60	1,1	-	FLO, bio	Export
Pluriactifs et spécialistes	Cooperativa Ch'ol	Coop	Tila, Chiapas	1988	113	150	1,3	-	-	Vente à intermédiaire
	Kabi Tah	SSS	?	?	60	100	1,7	?	FLO	Export via Educe
	Productores agropecuarios de la selva Lacandona	SSS	Ocosingo, Chiapas	1993	222	420	1,9	Café	FLO, bio	Export
Clubs de spécialistes	Cooperativa de producción integral apícola Sureccidente (Copiasuro)	Coop	Caturina, San Marcos, Guatemala	1987	94	180	1,9	-	FLO	Export
	Flor de Campanilla	AC	Huaxcaltepec, Oaxaca	?	18	60	3,3	-	FLO, bio	Export
	Miel Mexicana	Coop	Guernataca, Morelos	2000	35	180	5,1	-	FLO, bio	Export + Mexico

(1) Coop : coopérative, AC : asociación civil, SSS : sociedad de solidaridad social, UE : unión de ejidos, Aric : asociación rural de interés colectivo, SPR : sociedad de producción rural.

(2) Si non précisé, le pays est le Mexique.

(3) FLO, Fairtrade Labelling Organizations internationales : principal organisme certificateur du commerce équitable, Bio : certification de production biologique sous règlement UE 2092/91 ou USDA-NOP.

(4) Educe, Educación, Cultura y Ecología, et Capim, Comercializadora alternativa de productos apícolas de México, sont deux structures d'exportation certifiées par FLO.

Tableau 3
Engagement de trois coopératives apicoles
dans les domaines du développement durable

	Coopérative	Miel del Sur	Copiasuro	Miel Mexicana	
Indicateurs de base	Localisation	San Cristóbal de las Casas, Chiapas, Mexique	Catrina, San Marcos, Guatemala	Cuernavaca, Morelos, Mexique	
	Population de la région et du sociétariat	Majoritairement indigène (Tzeltal, Tzotzil, Tojolabal)	Métisse; minoritairement indigène (Mam)	Métisse	
Indicateurs économiques	Date et condition de fondation	1982, lutte politique et appui ONG	1987, accès marché, lutte Moscamed, appui ONG	2000, scission à partir coopérative antérieure	
	Nombre membres, production totale et par membre (tonnes)	Passé 2007 1998 : 200 – 160 – 0,8 2007 : 160 – 100 – 0,8	1998 : 40 – 60 – 1,5 2007 : 94 – 180 – 1,9	2003 : 20 – 90 – 4,5 2007 : 35 – 180 – 5,1	Tous spécialisés
	Spécialisation apicole des membres	Tous pluriactifs (café, maïs, frijol, bétail)	Pluriactifs (café, services, maïs, frijol, bétail, sucre), minorité en spécialisation	Uniquement miel	
	Activité coopérative	Uniquement miel	Uniquement miel	FLO, bio	
	Certifications	FLO, transition bio	FLO, réflexion bio	2000-2006 : + 100 %	
	Croissance production totale	1998-2006 : - 62 %	1996-2006 : + 200 %	2000-2006 : + 20 %	
	Croissance par apiculteur	1998-2006 : + 0 %	1996-2006 : + 26 %	Mexico et export	
	Marchés	Export	Export	Mexico et export	
	Marque propre	Non	Non	Oui	
	Commerce équitable (solidaire)	1982	1993	2000	
Indicateurs sociaux	Différenciation production	Non	3 miels (5 en 2008)	9 miels différenciés	
	Rémunération différenciée	Non, car principe d'égalité	Oui, en fonction de qualité basique (humidité)	Oui, multifactorielle	
	Financements externes	Fort dépendance aux ONG pour la survie de la coopérative et adhérents	Dépendance ONG pour financer la croissance, conscience fiscale	Soutiens banque de développement, recherche indépendance	
	Valeurs	Action politique	Combinaison coopération-bénéfices individuels	Bénéfices individuels	
	Facteurs de « fédération »	Opposition politique (pro-zapatiste), marchés, « entreprise sociale »	Recherche de marchés, opposition au programme Moscamed, services	Recherche de marchés	
	Livraison de la production à la coopérative (exclusivisme)	Obligatoire à 100 %, exclusion possible (rare)	Obligatoire, contrôle par évaluation production, exclusion possible (rare)	Libre –	« La coopérative doit être compétitive »
	Distribution des responsabilités	Gérant comme unique interface, CA passif mais engagé politiquement	Gérant leader, gérant avec autorité progressive, commissions d'adhérents	Gérant en très forte position commerciale, CA assez peu actif	
	Rôle apparent du président	Faible	Fort	Faible, conseils externes	
	Crédit interne	Soutiens	Soutiens	Faible au sein de la coopérative, externe et individualisée	
	Appui technique et formation dans la coopérative	Faible, promoteurs en relais	Faible, promoteurs en relais	externe et individualisée	
Indicateurs environnement	Inclusion des femmes	Null	Tenées, sous effet ONG	Tenée puis abandonnée	
	Connaissance des ressources naturelles régionales	Moyennes, mais intérêt	Bonne	Très bonne, pour gérer différenciation des miels	
	Motif de l'intérêt pour la certification bio	Nouveau marché	Nouveau marché	Marché, avec utilisation de l'image environnementale	
	Perception de l'environnement	Respect, notamment par tradition indigène (notion de « <i>maadre tierra</i> »)	Hétérogène, entre respect et utilité	Utilitariste	
	Actions collectives mettant en jeu l'environnement	Secondaire (par le bio), Incitations ONG	Lutte contre Moscamed, lutte contre le varoa	Visites clients	
	Plan de reforestation des parcelles des apiculteurs	Non	Envisagé	Non	
Coopération autour des questions d'environnement	Incitations ONG, acheteurs	Incitations ONG, acheteurs	ONG, BID, université et chercheurs, acheteurs	Acheteurs	